



Communiqué de presse
Signature d'un accord de coopération
dans le domaine de la sécurité aérienne
entre le Maroc et les Emirats Arabe Unies

Monsieur Aziz RABBAH, Ministre de l'équipement, du Transport et de la Logistique, a présidé le jeudi 07 Mai 2015 à Rabat au siège du Ministère, la cérémonie de signature d'un accord de coopération dans le domaine de la sécurité aérienne entre la Direction Générale de l'aviation Civile marocaine et la Direction Générale de l'Aviation Civile Emirates Arabe Unies.

Ont assisté à cette cérémonie, le Directeur Général de la Commission Arabe de l'aviation civile, les Directeurs Généraux de l'aviation civile du Qatar, Saltana d'Ouman, d'Egypte, de la Tunisie, de la Palestine, un représentant de l'autorité de l'aviation civile du Royaume d'Arabie Saoudite, et un représentant de la Commission des Pays Arabes et les hauts responsables du Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique du Maroc.

Cet accord vise à renforcer la coopération et l'échange d'expertise entre le Royaume du Maroc et les Emirats Arabes Unies, dans le domaine de la sécurité aéronautique et en particulier la mise en place des mesures préventives contre les accidents d'aviation civile et dans la conduite des investigations en cas d'éventuels incidents conformément aux obligations internationales dans le domaine en question, notamment l'Annexe 13 à la Convention de Chicago.

A cette occasion, Monsieur le Ministre a insisté sur l'importance du secteur de l'aviation civile dans le développement socio-économique des pays et leur rayonnement régional et international. A cet effet, il a plaidé pour le renforcement de la coopération dans ce domaine hautement stratégique à travers l'échange d'expérience, le développement des partenariats stratégiques et l'encouragement des investissements aussi public que privé.

